

CONSEIL GENERAL DE LA NEUEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 2 décembre 2015, tenue dès 18.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence : M. Jean-Pierre Verdon

Procès-verbal : M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

M. J.-P. Verdon, président, UDC : ouvre la séance et salue le Conseil municipal, M. R. Rollier, administrateur des finances, MM. Frédéric Balmer et Steven Quiquerez, du bureau d'ingénieurs RWB ainsi que la presse.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015
3. Plan financier 2016 – 2020 : décision (J.-P. Devaux)
4. Budget de fonctionnement 2016, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)
5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF de 674'715.- TTC pour une gestion de la circulation par l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre sur le territoire communal : arrêté du Conseil général (R. Matti / R. Morand)
6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment, chemin du Signolet 3 : arrêté du Conseil général (R. Morand / F. Christen)
7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 81'216.- TTC sur une durée de 5 ans (2016 à 2020) pour assurer l'exploitation de la déchetterie communale : décision (R. Matti)
8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Une commune – Une famille – Accueil d'une famille de réfugiés dans notre Commune » (F. Christen)
9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Aménagement de la place de la gare : remise à l'ordre du jour » (R. Matti et R. Morand)
10. Position CM et décision CG sur le postulat PS (D. Bloch) « Places de stationnement à La Neuveville » (R. Matti et R. Morand)
11. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2016
12. Interventions parlementaires et développements
13. Questions simples et traitement
14. Communications

1. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers jusqu'au point 2 de l'ordre du jour y compris et de 33 conseillères et conseillers dès le point 3 (M. Althaus étant annoncé en retard).

Forum Neuvevillois (FOR)

: Mmes Christen Anne-Claude, Frioud Auchlin Catherine,
Michel Tamara, Orha Sanda
MM. Althaus Jean-Pierre, Ferrier Christian, Gerber David,
Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe,
Olivieri Giuseppe, Ostini Marino

Parti Libéral Radical (PLR)

: Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly,
Mueller Maryse
MM. Ammann Jean-Philippe, Binggeli Alain, Bourquin
Ralph, Burdet Michel, Kurth Roland, Morand Patrick

Parti Socialiste (PS)

: Mmes Bloch Denise, Glatz Laure, Lopes Stéphanie,
Petignat Ruth
MM. Ehrensperger Albrecht, Friedli Paul, Lehmann Willy,
Schori Christophe

Union Démocratique du Centre (UDC) : MM. Bürki Sacha, Neuenschwander Florian

Excusés : MM. Murier Thierry (PLR), Marti Nicolas (UDC)

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2015

M. M. Burdet, PLR : à la page 9, point 12, 1^{ère} ligne, la phrase qui commence par « L'enterrement d'une tombe » doit être modifiée puisqu'il ne peut s'agir que de "L'entretien d'une tombe".

M. P. Friedli, PS : à la page 7, il constate que l'abréviation de son prénom n'est pas correcte. L'initiale doit être un P, puisqu'il se prénomme Paul.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec les modifications requises.

3. Plan financier 2016 – 2020 : décision (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : pour ce qui concerne le catalogue des investissements, il y a un grand changement par rapport à celui de l'année passée, puisqu'il contient un montant indicatif concernant le chauffage à distance pour un montant total de CHF 2'500'000.- pour les années 2017 et 2018. Cela a été fait en accord avec la commission des finances. Il rend le Conseil général attentif sur le fait que ce montant ne repose sur aucun budget précis, car il est trop tôt pour pouvoir dégager des montants concrets. Il était toutefois important aux yeux de la commission des finances et du Conseil municipal de faire disparaître cet objet. Pour les autres objets, nous avons notamment ceux qui ont déjà été proposés l'année passée. Pour les investissements qui sont en cours, la partie qui est derrière nous n'apparaît plus dans le plan financier. A titre d'exemple, il cite celui de l'école primaire avec un crédit d'engagement supérieur à CHF 9'000'000.- qui a été voté et pour lequel CHF 6'000'000.- restent inscrits dans le plan actuel. Sur les CHF 24'000'000.- d'investissements pour 2016 à 2020, CHF 17'931'000.- seront financés par les impôts et CHF 6'122'000.- par les services, c'est-à-dire, taxes et autres émoluments. Il rappelle que les chiffres contenus dans le plan financier sont tous faits sur la base d'estimations moins précises que celles qui permettent l'établissement d'un budget. Nous nous basons effectivement sur des estimations qui nous viennent notamment du canton en matière fiscale par exemple. A ce propos, une légère baisse des rentrées fiscales des sociétés est prévue en raison d'une modification du taux d'imposition de celles-ci. Néanmoins ces chiffres nous donnent une assez bonne vision de ce qui nous attend dans le futur. Il est important à ses yeux de voir que nous avons actuellement une planification qui montre une stabilisation de la fortune nette. Il demande l'entrée en matière sur le document soumis ce soir au Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : *« Le plan financier nous permet d'avoir une visibilité sur la situation financière de notre Commune parallèlement aux investissements envisagés. C'est un outil, imparfait, certes, mais non contraignant et indispensable, puisqu'il nous donne des indications efficaces de l'évolution de nos finances futures et des éventuels écarts en fonction de la réalisation ou non des projets inscrits. Forum Neuvevillois approuve ce plan financier sans réserve. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le plan financier 2016 – 2020.**

4. Budget de fonctionnement 2016, quotité d'impôt : approbation (J.-P. Devaux)

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : a un sentiment partagé en présentant le budget 2016 ce soir. D'une part, il y a le côté positif en raison d'une situation stable qui nous permet de proposer un budget équilibré avec une quotité inchangée. Cela est un bon point aujourd'hui face à d'autres communes qui rencontrent de grands problèmes. Au sein du Jura bernois, notre quotité d'impôt d'1,65 nous permet de nous placer à la 3^{ème} place après Péry et Nods. Pour le côté « gens qui pleurent », notre budget ne nous permet pas de dégager une grande marge de manœuvre. Une incertitude plane sur les rentrées fiscales. Le budget est réaliste mais tout de même légèrement positif en ce qui concerne notamment les rentrées fiscales des sociétés. Notre progression de recettes est ralentie par le fait que nous avons actuellement une évolution lente du nombre d'habitants. Notamment, nous avons en ce moment

quelques projets de construction qui sont bloqués ou retardés par des oppositions ou des recours. Si nous prenons simplement une moyenne sur la trentaine d'appartements qui sont actuellement en projet, mais en stand-by, nous pouvons dire que, par extrapolation, cela pourrait correspondre à environ 30 contribuables, à savoir plus ou moins CHF 100'000.- de manque à gagner par année. Ces CHF 100'000.- de manque correspondent à la possibilité de financer des projets à hauteur de CHF 2,5 millions. A titre d'exemple, nous pourrions plus rapidement assainir la rue du Port. Cela correspond aussi à un salaire d'un cadre ou d'un spécialiste, qui pourrait contribuer à améliorer certaines prestations, ou encore 4 ans de subventions à la Zone Piétonne. Pour terminer, voici quelques faits saillants par rapport au budget 2015 : nous avons une légère augmentation des subventions culturelles due à l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement des activités culturelles, nous avons la suppression du poste de la coordinatrice de sport, dû à un manque d'intérêt des habitants de La Neuveville pour les activités proposées, ensuite, pour la première fois dans le budget 2016, l'Association du Cinéma participera aux frais de la conciergerie pour le Centre des Epancheurs, nous aurons enfin les premiers budgets bénéficiaires pour les déchets, nous avons par contre une baisse du résultat attendu du Télé réseau, nous nous réjouissons d'une augmentation du bénéfice prévu pour l'électricité, par contre, nous avons dû inscrire au budget un montant plus important que prévu pour les sapeurs-pompiers. Enfin, un accent a été mis dans ce budget 2016 sur l'entretien de quelques immeubles du patrimoine administratif qui en ont besoin. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. J.-P. Latscha, FOR : *« A la page 10, au point 3.1., Vue d'ensemble, notre ministre des finances prévoit une hausse de CHF 456'100.-, soit 5,18 % sur le revenu des personnes physiques et, par contre, une baisse de CHF 27'300.-, soit, 2,5 % sur le revenu de l'impôt des personnes morales dans le budget 2016 en regard du budget 2015. Si la baisse prévue au niveau des personnes morales peut probablement être attribuée à la conjoncture actuelle, notamment en raison de la hausse du Franc par rapport à l'Euro à la suite de l'abandon du taux plancher, aux problèmes actuels dans l'horlogerie et autres, sur quels critères a été basée la hausse des revenus de l'impôt des personnes physiques ? »*

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : ce n'est pas seulement une question qui a trait aux nouveaux habitants, car nous avons calculé une hausse très faible du nombre d'habitants, s'agissant d'une vingtaine d'habitants qui représenteraient 14 contribuables pour 2016. Il y a toutefois des modifications dans l'application de la loi fiscale qui vont aboutir à une hausse d'impôt pour l'ensemble des contribuables. Il y a aussi la taxe locative qui est en révision. Une nouvelle estimation de cette taxe va engendrer une hausse pour les personnes concernées.

M. C. Ferrier, FOR : *« Lors de l'approbation du budget 2015, Forum relevait le fait que le processus de clarification et de réorganisation du plan financier ainsi que la gestion des coûts de fonctionnement étaient en bonne voie. Aujourd'hui, nous pouvons constater que la gestion des finances communales est bel et bien prise en charge de manière appropriée, que le passage au modèle comptable harmonisé MCH2 a été maîtrisé. Forum entrevoit donc les finances communales 2016 avec sérénité. Le budget présenté répond au principe de prudence. Nous tenons également à mentionner l'excellente collaboration au sein de la commission des finances. Le dialogue y est ouvert et constructif et nos recommandations sont prises en compte. Nous tenons ici à remercier M. Raymond Rollier, administrateur des finances, pour le travail réalisé ainsi que M. Jean-Philippe Devaux. Forum Neuvevillois approuve le budget de fonctionnement et se réjouit de l'excédent de recettes de CHF 9'119.85. »*

Mme S. Lopez, PS : *« Le parti socialiste remercie le département des finances pour le travail qui a été fourni quant à l'élaboration du budget 2016 et nous proposons de l'accepter. »*

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical recommande d'accepter le budget de fonctionnement ainsi que sa quotité d'impôt inchangée.

M. J.-P. Verdon, président, UDC : le parti UDC s'associe à l'approbation du budget et la quotité qui reste inchangée.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve le budget de fonctionnement 2016 avec une quotité d'impôt inchangée à 1.65.**

5. Demande d'un crédit d'engagement de CHF de 674'715.- TTC pour une gestion de la circulation par l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre sur le territoire communal : arrêté du Conseil général (R. Matti / R. Morand)

Message du Conseil municipal : « Depuis 2013, l'Office des ponts et chaussées (OPC) et la Commune de La Neuveville travaillent ensemble pour l'aménagement de zones 30 km/h dans la localité. Pour l'étude de ces différents aménagements, le bureau d'ingénieurs RWB Berne SA a été mandaté, se basant sur le plan directeur de la vieille ville établi en 2007 et sur l'intention des autorités communales de modérer la circulation dans la vieille ville et les quartiers d'habitation. En outre, le canton souhaite sécuriser la traversée de la ville d'ouest en est pour tous les usagers de la route, y compris les piétons. Dans cette optique, une demande de déclassement de la route cantonale no 5 pour permettre l'instauration d'une zone de rencontre sur le tronçon de la Grand-Rue a été faite par les autorités cantonales et communales. Cette requête a été acceptée par l'Office fédéral des routes (OFROU). Dans le cadre de ces aménagements, les infrastructures souterraines doivent être contrôlées et remplacées si nécessaire. Les coûts résultant de ces travaux ont également été estimés. Le projet définitif ainsi que la mise à l'enquête sont prévus en 2016. L'exécution de ces travaux se fera dès 2017, mais la zone 30 km/h sur la route du Château – rue du Tempé est déjà en vigueur. Quelques éléments seront encore intégrés lors des travaux définitifs. La zone de rencontre située à la Grand-Rue sera aménagée provisoirement avant sa réalisation définitive lors des travaux. Deux périmètres d'étude ont été définis, à savoir la Vieille ville élargie et le Secteur Est. Ces derniers sont répartis en plusieurs secteurs.

Secteur 1 – Route de Neuchâtel : Un trottoir franchissable sera aménagé au sud de la route de Neuchâtel (depuis l'école de commerce jusqu'à WET motos). La largeur de la route sera donc nettement réduite et le passage des piétons à cet endroit sécurisé. De plus ce tronçon sera mis en zone 30 km/h. Le passage piéton au croisement de la rue du Tempé sera en revêtement pavé et délimité par un pavé de bord, comme le passage au croisement de la rue Montagu. Il est rappelé que le marquage des passages piétons dans une zone 30 km/h ne se fait pas, sauf exception justifiée. Les passages existants dans ce secteur seront donc supprimés.

Secteur 2 – Grand-Rue Centre : Il s'agit de la traversée du cœur de la vieille ville. La chaussée sera pourvue d'un plateau surélevé entièrement pavé entre la rue Beauregard et la rue du Collège, délimitant ainsi l'aménagement de la zone de rencontre. Le trottoir existant au nord de la chaussée sera supprimé. L'Office fédéral des routes a approuvé le déclassement de ce tronçon de route cantonale.

Secteur 3 – Avenue des Collonges : La place de stationnement destinée aux clients de la BCBE sera diminuée afin d'améliorer la visibilité au croisement avec la rue de la Gare. Le passage pour piétons marqué en jaune au sol sera quelque peu déplacé mais maintenu, considéré comme itinéraire scolaire. Au nord de la BCBE, un trottoir franchissable sera créé permettant le passage des piétons en toute sécurité.

Secteur 4 – Porte d'entrée Route du Château : Un plateau surélevé sera aménagé à l'endroit de l'usine CAPSA afin d'obliger l'automobiliste à réduire sa vitesse. Ceci marquera aussi la porte d'entrée en zone 30 km/h dans la localité.

Secteur 5 – Rues communales : Des panneaux de signalisation d'entrée en zone 30 km/h seront mis en place sur diverses rues communales pour marquer les portes d'entrée en zone.

Secteur 6 - Place du Marché et Place de la Gare : Ce secteur sera dans un premier temps, mis en zone 30 km/h et les passages pour piétons seront donc supprimés. Le marquage indiquant la priorité de droite sera mis en place au carrefour Place du Marché – Rue de la Gare. Les places de stationnement seront maintenues sans modification.

Secteur 7 – Chemin de St-Joux : Le secteur St-Joux sera mis en zone 30 km/h depuis le passage sous-voies marqué par un plateau surélevé qui fera office d'entrée de zone. Un même plateau sera aménagé à l'intersection du carrefour St-Joux – Chemin des Rives et le marquage indiquant la priorité de droite sera mis en place à cet endroit. Les places de stationnement seront revues sur l'ensemble de ce quartier.

Secteur 8 – Chemin des Prés-Guëtins : Le marquage du carrefour de l'étoile sera entièrement revu et le trottoir sera agrandi pour permettre une plus grande sécurité aux usagers de la place de jeux située à l'ouest du chemin de Rondans. La zone 30 km/h sera élargie à l'ensemble de la zone résidentielle nord-est. Des panneaux indiquant les entrées et sorties de cette zone seront installés. Un trottoir sera créé le long du chemin des Prés-Guëtins depuis le carrefour de l'étoile et des places de stationnement seront aménagées, créant ainsi des obstacles ralentisseurs de vitesse.

Au niveau financier, les coûts globaux du projet sont présentés dans l'estimation annexée. Les coûts seront répartis entre le Canton, la Commune et le syndicat des eaux TLN. Le coût total du projet s'élève à CHF 2'128'355.-. La part communale est de CHF 998'216.- dont CHF 323'501.- sont

budgetisés dans les travaux du PGEE et de l'électricité. La demande de crédit présentée au Conseil général est donc de CHF 674'715.-. Les commissions de la sécurité, de la gestion du territoire, des finances et de l'économie ainsi que celle de l'équipement ont préavisé favorablement le dossier. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le crédit d'un montant de CHF 674'715.- TTC. »

M. J.-P. Verdon, président, UDC : salue MM. Frédéric Balmer et Steven Quiquerez du bureau d'ingénieurs RWB, auteur du projet.

M. R. Matti, maire : le Conseil municipal a décidé d'inviter le bureau RWB. Il propose de donner la parole à ses deux représentants pour qu'ils puissent présenter le projet.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. F. Balmer et M. S. Quiquerez, ingénieurs RWB : présentent le projet grâce à une projection PowerPoint pour ce qui concerne notamment les détails du concept de circulation et les coûts. Le contexte des objectifs du projet sont rappelés, à savoir la mise en œuvre du plan directeur de la vieille ville datant de 2007, la volonté de modérer la circulation dans la vieille ville et dans les quartiers d'habitations, la volonté de l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne de planifier une zone à 30 km/h sur la traversée de la vieille ville et sur la route du Château, la nécessité de sécuriser les déplacements des piétons, en particulier à la Grand-Rue et la nécessité de sécuriser les traversées des piétons sur les routes cantonales, qui découlent d'une expertise réalisée par le canton de Berne en 2012. Au niveau des coûts, le secteur 1, qui concerne la route de Neuchâtel, est devisé à CHF 68'640.-, le secteur 2, qui concerne la Grand-Rue centre, est devisé à CHF 298'275.-, le secteur 3, qui concerne la rue des Collonges, est devisé à CHF 39'550.-, le secteur 4, qui concerne la porte d'entrée de la route du Château, est devisé à CHF 2'500.-, le secteur 5, qui concerne les rues communales, notamment les totems des portes d'entrée des secteurs en zone 30 km/h, est devisé à CHF 42'000.-, le secteur 6, qui concerne la place du Marché et la place de la gare, est devisé à CHF 11'500.-, le secteur 7, qui concerne le chemin de St-Joux, est devisé à CHF 98'450.- et le secteur 8, qui concerne le chemin des Prés-Guëtins, est devisé à CHF 113'900.-. En cas d'approbation ce soir du crédit de CHF 674'715.-, qui représente la part communale au projet, les travaux seront planifiés en 2017 et 2018, d'entente avec le canton.

M. P. Friedli, PS : remercie le bureau RWB, mais trouve que le pavage et le deuxième marquage à St-Joux sont à considérer comme étant du luxe et qu'ils coûtent dès lors trop cher à la Commune.

M. R. Matti, maire : nous pouvons mettre du goudron à la Grand-Rue. Dès lors, le canton paierait les travaux. Le pavage est par contre à notre charge. Cela dit, le pavage est proposé par souci de cohérence avec d'autres secteurs pavés dans l'environnement du projet. C'est pourquoi, le Conseil municipal a décidé de proposer cette variante, bien que plus onéreuse.

M. S. Bürki, UDC : *« L'UDC propose l'amendement suivant : à l'instar des villes et villages environnants, nous demandons au Conseil municipal de favoriser l'embellissement de nos rues lors de la réalisation du "Tout 30 km/h" sur le territoire communal, par l'installation et la pose d'obstacles naturels arborisés, de buissons et de bacs à fleurs, au lieu de plateaux d'asphalte ou de totems. Au vu du coût global, qui est en plus une estimation, ne serait-il pas plus simple d'intégrer des panneaux aux entrées ouest et est de notre Commune ? Cela réduirait les nuisances sonores mais améliorerait l'aspect visuel et le bruit sur le voisinage. »*

Mme A.-C. Christen, FOR : *« Depuis le temps que Forum se bat afin d'améliorer la circulation et la sécurité routières de notre vieille ville, nous saluons les efforts fournis et le travail accompli. Ce projet très complet nous réjouit et nous avons hâte de le voir réaliser et mis en œuvre. Cependant, depuis l'acceptation du plan directeur de la vieille ville en 2007 et si on n'entreprend les travaux qu'en 2017, il se sera écoulé 10 bonnes années. Aussi, il serait bon d'accélérer tout ce qui est de la compétence de la Commune, de sorte que les travaux de la compétence cantonale se fassent également au plus vite. Vos explications parlent des infrastructures souterraines qui devront être contrôlées et remplacées si nécessaire. Nous espérons que, dans ces infrastructures, les nouveautés comme le chauffage à distance et l'installation de fibres optiques ont aussi été prises en compte. Forum Neuvevillois accepte la demande de crédit de CHF 674'715.- et remercie le Conseil municipal pour son labeur. »*

M. C. Schori, PS : *« Le parti socialiste accepte le crédit qui va dans le sens d'une mobilité douce, tout en signalant qu'il s'agit d'un montant important. Deux questions s'imposent toutefois, à savoir si le TLN*

a donné un préavis favorable et quelles implications aurait un refus du TLN dans la mesure où celui-ci serait envisageable. »

M. R. Matti, maire : concernant le TLN, il informe que son comité directeur s'est déclaré prêt à entrer en matière.

M. M. Burdet, PLR : *La gestion de la circulation à La Neuveville, en particulier sur l'axe principal, est devenue une nécessité en raison de l'augmentation du trafic, de la sécurisation des passages pour piétons et de la configuration des lieux. Toute solution a été rendue complexe par le fait que l'axe principal est et reste une route cantonale. Donc, la solution est conditionnée par le canton et ses directives. Après un premier accord de principe avec le canton, le problème de la gestion de la circulation a été analysé dans sa globalité au niveau de la cité. Le bureau d'ingénieurs mandaté a rencontré à deux reprises les membres des quatre commissions concernées qui ont pu faire toutes les remarques souhaitées. Il en est résulté un projet global qui comprend non seulement la gestion du trafic, mais inclut tous les travaux collatéraux comprenant les conduites d'eau, d'eaux usées, d'électricité et de téléseuil qui garnissent le sous-sol de l'axe principal. C'est pourquoi le montant total des travaux est réparti entre le canton, le syndicat des eaux TLN, le PGEE (Plan général d'évacuation des eaux), le téléseuil et le réseau électrique. Après cette répartition, il en résulte un solde de CHF 674'715.- à la charge de la Commune. Ce crédit d'engagement a été préavisé favorablement par les commissions de la sécurité, de l'aménagement du territoire, des finances et de l'équipement. Le groupe PLR soutient à l'unanimité ce crédit d'engagement de CHF 674'715.- et remercie le Conseil municipal d'avoir analysé avec un bureau d'ingénieurs externe et le canton la problématique de la gestion de la circulation sur toute la cité. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : les totems sont une obligation du canton à prendre en compte même sur les routes communales. Nous ne pouvons pas nous y soustraire. Des tronçons tels que les Oeuchettes et les Mornets pourraient se réaliser plus vite.

M. F. Balmer, ingénieur RWB : en réponse à l'amendement de M. Bürki pour St-Joux, il fait remarquer que la végétation ne permettra pas d'obtenir le même effet de ralentissement que les obstacles prévus dans le projet. Le canton ne nous autorisera jamais à y inclure de la végétation. Pour le reste de la localité, la réflexion quant à l'intégration de végétation peut être menée.

M. A. Ehrensperger, PS : aimerait savoir s'il ne serait pas judicieux d'installer des gendarmes couchés plutôt que des plateaux surélevés.

M. F. Balmer, ingénieur RWB : les gendarmes couchés sont plus abrupts à passer. Cela ne change pas grand-chose du point de vue financier.

M. J.-P. Latscha, FOR : demande à M. Bürki s'il est prêt à se charger de l'entretien de la végétation.

M. C. Nicolet, FOR : aimerait féliciter le Conseil municipal qui a pris l'option de paver la zone 20 km/h en vieille ville. Cela aurait été dommage de devoir renommer notre belle Course des Pavés, Course du Goudron.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : remercie le Conseil municipal et le Bureau RWB au nom du parti Forum pour avoir préparé cet objet. Le montant à notre charge est relativement raisonnable. La Neuveville mérite les 9 % de coûts supplémentaires qui découlent du pavage du centre de la Grand-Rue.

M. F. Neuenschwander, UDC : au début de la rue des Mornets, lorsqu'on monte la route du Château, il y a un panneau 30 km/h à droite et 2 mètres plus loin à gauche, il y a un autre panneau avec la fin de zone 30 km/h.

M. R. Morand, conseiller municipal : effectivement, nous avons fait la remarque au canton et cela va être modifié.

M. S. Bürki, UDC : ne demande pas à ce que des bonzaïs ou autres plantes sensibles soient installées. Il propose la pose de buissons qui nécessitent un entretien moins rigoureux.

Mme M. Imer, PLR : aimerait savoir comment informer les enfants et la population avec tous les changements de circulation et de marquage en couleur sur la chaussée.

M. R. Matti, maire : la zone à 20 km/h rend les piétons prioritaires. Une information quant au comportement à avoir a déjà été publiée par le canton dans le Courrier de La Neuveville.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote :

- **par 8 voix favorables, 1 opposition et 25 abstentions, l'amendement de M. Bürki est accepté ;**
- **à l'unanimité, le Conseil général approuve la demande de crédit d'engagement requise, conformément au libellé de l'ordre du jour.**

6. Demande d'un crédit d'engagement de CHF de 471'437.- TTC pour la mise en conformité de l'enveloppe du bâtiment, chemin du Signolet 3 : arrêté du Conseil général (R. Morand / F. Christen)

Message du Conseil municipal : *« La Commune a décidé de mettre en conformité le bâtiment no 3 du chemin du Signolet abritant l'école à journée continue Le Signol'Air. L'atelier ACarchitectes SA a été mandaté pour établir un projet de rénovation. Selon son offre, il est impératif de procéder à la rénovation complète des façades et de la toiture du bâtiment y compris l'isolation de ses éléments. Les fenêtres et stores seront donc aussi remplacés. D'autres travaux sont également compris dans cette offre, à savoir la construction d'un mur en razza-pietra en bordure de route, le dégagement des bas de façades pour pose de l'isolation périphérique en terre, la démolition et reconstruction de l'escalier, la peinture d'éléments divers livrés bruts, l'adaptation de l'installation électrique et le nettoyage des locaux après la pose des fenêtres. La canalisation située au nord du bâtiment sera également adaptée. Le montant total de ces travaux, comprenant aussi les frais relatifs à la procédure de demande de permis de construire, s'élève à CHF 471'437.- TTC. Les commissions des finances et de la gestion du territoire ont préavisé favorablement le dossier. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le crédit d'un montant de CHF 471'437.- TTC. »*

M. R. Morand, conseiller municipal : a déposé sur la place de chacun le descriptif des coûts par CFC. Il précise que la disposition du bâtiment n'est pas favorable à l'implantation de cellules photovoltaïques et que de plus la structure de la charpente peut poser des problèmes statiques. Il demande l'entrée en matière.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme L. Glatz, PS : *« Il semble important qu'une commune aspirant à devenir une cité de l'énergie montre l'exemple en rénovant les bâtiments publics et économise ainsi l'énergie. La construction d'un nouvel escalier permettra sans doute d'améliorer la sécurité des usagers de l'école à journée continue, en particulier celle des enfants. Le parti socialiste accepte ce projet. »*

M. R. Kurth, PLR : nous avons décidé d'acquérir ce bâtiment il y a quelques années déjà. Nous y avons déjà investi pas mal d'argent. Il est donc normal que nous continuions ce soir dans ce sens.

M. S. Bürki, UDC : *« L'école à journée continue, respectivement le bâtiment situé au chemin du Signolet 3, s'apparente pour nous à un tonneau des Danaïdes. En effet, déjà à l'époque, le prix d'achat de ce bâtiment était trop élevé puisque fixé tout de même à CHF 800'000.-. En sachant qu'il n'était pas en bon état, il aurait fallu revoir son prix d'achat à la baisse. La population l'ayant accepté lors de la votation du 8 décembre 2008, je ne reviendrai pas là-dessus par respect de la démocratie. Mais une question me tracasse l'esprit. Pourquoi donc ne pas l'avoir intégré au projet de l'école primaire ? »*

M. G. Olivieri, FOR : le parti Forum donne aussi un avis favorable à ce crédit et propose son approbation. Il aimerait toutefois savoir s'il est prévu de faire participer les entreprises locales.

M. R. Morand, conseiller municipal : répond par l'affirmative, dans la mesure du possible. Pour répondre à M. Bürki, il indique que ce bâtiment était déjà existant et qu'il n'était pas question de l'associer au projet de l'école primaire.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 31 voix favorables sans opposition, le Conseil général approuve le crédit requis selon le libellé de l'ordre du jour.**

7. Demande de contracter une dépense périodique de CHF 81'216.- TTC sur une durée de 5 ans (2016 à 2020) pour assurer l'exploitation de la déchetterie communale : décision (R. Matti)

Message du Conseil municipal : « Le 1^{er} janvier 2014, la nouvelle organisation de la déchetterie a été mise en place et un contrat de prestations d'une durée de deux ans a été conclu pour l'exploitation du site de collecte communal. Le contrat pour l'exploitation de la déchetterie arrivant à échéance le 31 décembre 2015, il était nécessaire de remettre le mandat pour les prestations d'exploitation de la déchetterie en soumission. Un dossier d'appel d'offres et un cahier des charges ont été établis et mis en publication sur le système d'information sur les marchés publics (SIMAP), du 14 octobre 2015 au 4 novembre 2015, conformément à la loi sur les marchés publics. Le mandat concerne un contrat de prestations de 5 ans, débutant le 1^{er} janvier 2016 et se terminant le 31 décembre 2020. Dans le délai imparti, deux offres nous sont parvenues émanant des entreprises Fischer Recycling Technology SA de Reconvilier et Haldimann AG de Morat. Sur la base des offres reçues et des critères d'évaluation définis dans le dossier d'appel d'offres, le mandat va être attribué par le Conseil municipal à l'entreprise Fischer Recycling Technology SA, sous réserve de l'approbation par le Conseil général d'une dépense périodique annuelle d'un montant de CHF 81'216.- TTC. Ce montant correspond à une taxe par habitant de CHF 20.- HT. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter la dépense périodique correspondante au contrat de prestations pour l'exploitation de la déchetterie communale. »

M. R. Matti, maire : la nouvelle déchetterie a été exploitée à l'essai pendant deux ans par l'entreprise Fischer Recycling SA. Nous devons désormais mandater une société pour assurer la suite de son exploitation en vertu de la loi sur le marché public. Après avoir mené la procédure légale et conforme à la loi sur les marchés publics, le mandat sera accordé par le Conseil municipal à Fischer Recycling SA, car cette entreprise a répondu aux critères requis. Le mandat sera donné pour une durée de 5 ans si le crédit est accepté ce soir par le Conseil général.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

M. C. Schori, PS : le parti socialiste accepte la dépense, mais aimerait savoir pourquoi c'est l'entreprise Fischer Recycling SA qui a été retenue.

M. R. Matti, maire : la réponse est simple. L'entreprise Fischer Recycling SA propose un coût de CHF 20.- par habitant et la deuxième entreprise qui a soumissionné, à savoir l'entreprise Haldimann AG, en propose CHF 47.- par habitant. En effet, celle-ci devrait notamment amortir les nouvelles bennes qu'elle devrait acheter et, de plus, elle a fait une mauvaise expérience par le passé, si bien qu'elle veut se prémunir en mettant un prix plus élevé. Le délai de recours est échu. Aucun recours n'a été déposé.

Mme M. Chevailler, PLR : « En séance de fraction, le PLR a étudié avec intérêt le point 7 de l'ordre du jour. En particulier, il s'agissait de s'assurer que le délai de recours ne posait pas de problème. Par conséquent, nous approuvons ce crédit, afin d'éviter la fermeture de la déchetterie et nous vous proposons de l'accepter. »

M. F. Neuenschwander, UDC : le parti UDC accepte la dépense périodique, mais souhaite plus de contrôles à la déchetterie, notamment par le fait que beaucoup de Neuchâtelois viennent y déverser leurs déchets. M. Neuenschwander a aussi constaté quelques incivilités qu'il faut tendre à éviter. Des personnes balancent des déchets dans les bennes sans payer, et cela dans le dos des employés.

M. R. Matti, maire : fait remarquer que plus il y a de personnes qui apportent des déchets à la déchetterie et plus la déchetterie est rentable.

M. P. Friedli, PS : aimerait savoir qui encaisse les taxes.

M. R. Matti, maire : c'est l'entreprise Fischer Recycling SA qui encaisse les taxes et reverse de l'argent à la Municipalité ensuite. Le contrat actuel a été dénoncé. Un nouveau contrat sera élaboré et signé. Les personnes qui balancent des déchets ne coûtent pas plus à la Commune, car nous payons CHF 80'000.- tout compris.

M. J.-P. Latscha, FOR : estime qu'il y a de l'abus manifeste à la déchetterie et qu'il convient de mettre de l'ordre. Le personnel se fait parfois insulter. Au final, nous payons certainement ces incivilités.

M. R. Matti, maire : le responsable de la déchetterie du Landeron envisageait de venir à la déchetterie de La Neuveville si la fusion ne se faisait pas, ce qui est le cas aujourd'hui au vu du résultat de la votation de dimanche dernier sur cet objet.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : avait quelques doutes quant à l'organisation de la déchetterie. Elle trouve désormais que tout se passe très bien. Elle entend les gens être globalement contents de cette installation.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **à l'unanimité, le Conseil général approuve la dépense périodique requise selon le libellé de l'ordre du jour ainsi que sa durée de 5 ans.**

8. Position CM et décision CG sur la motion FOR (C. Nicolet) « Une commune – Une famille – Accueil d'une famille de réfugiés dans notre Commune » (F. Christen)

Position du Conseil municipal : *« Plus de 50 millions de personnes sont en fuite dans le monde, pour échapper aux persécutions, à l'oppression, et à des menaces mettant en danger leur vie ou leur intégrité physique. Seule une faible minorité d'entre-elles ont rejoint l'Europe, d'où la nécessité de garantir aux personnes qui fuient jusqu'en Suisse l'accès à une procédure d'asile équitable. Suite au dépôt de cette motion, le Conseil municipal s'est mis immédiatement au travail. Il a contacté les trois communautés religieuses de La Neuveville, afin de bénéficier de leur appui et de leurs conseils et afin aussi de pouvoir agir de concert avec elles. La réalisation de cette motion pourra prendre un peu de temps, car il en faudra pour mettre en place les mesures nécessaires, avec en priorité la question du logement. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'approuver cette motion. »*

M. C. Nicolet, FOR : remercie le Conseil municipal pour sa réponse. La situation est très compliquée. Chacun a son avis sur la question. La proposition faite est d'accueillir une famille dans notre Commune. La machine est lancée. D'autres communes ont récemment voté dans ce sens dans le canton de Genève par exemple. Il espère que La Neuveville suive cette direction. Il demande à savoir le délai qui est prévu pour la réalisation de ce dossier.

M. F. Christen, conseiller municipal : *« Le Conseil municipal avait déjà évoqué cette possibilité. Une famille de réfugiés, un village, la Commune de Giez... pas de nouvelles ! Les habitants de La Neuveville ont toujours été accueillants avec les réfugiés, qu'ils soient polonais, hongrois, roumains, cambodgiens ou autres. Ce qui change peut-être aujourd'hui pour nous de façon radicale, c'est la culture de ces peuples. A ce sujet, je vous lis l'avis d'une grande spécialiste dans le domaine de l'asile : "Nous avons une communauté musulmane importante et bien intégrée en Suisse, dont la grande majorité n'est pas pratiquante. Parmi les Syriens qui arrivent, il peut y avoir des personnes avec des idées plus radicales, mais, pour la plupart, ces gens sont très modérés." Si nous accueillons une famille de réfugiés, nous ne sommes pas seuls. L'organisation suisse d'aide aux réfugiés, OSAR, se charge de l'accompagnement et du soutien à l'intégration et évidemment du financement. Bref, tout cela c'est de la théorie. Il vous faut d'abord accepter la motion et ensuite il faudra trouver un appartement libre à La Neuveville. Je profite de cette tribune pour lancer un appel aux propriétaires de logements. Il nous faut dans un délai de 2 à 3 mois un appartement de 3, 4, voire 5 pièces pour que nous puissions accueillir une famille. A vous de jouer ! »*

M. C. Schori, PS : par rapport à cette problématique, il se sent un peu concerné, vu que ses beaux-parents viennent d'Egypte. Si nous mettons à disposition un logement pour des réfugiés, nous recevrons des montants mensuels au titre d'aide de l'état pour que nous puissions en diminuer la charge financière. Nous sommes un pays judéo-chrétien. Nous pourrions aussi donner une priorité aux réfugiés chrétiens sans du tout dénigrer les musulmans.

M. S. Bürki, UDC : *« Au vu du contenu de cette motion, il est clair qu'elle a été formulée pour une question d'éthique. Comme le motionnaire le stipule, c'est un sujet délicat. J'ai malheureusement le regret de vous annoncer que, pour moi, l'éthique c'est en premier lieu le respect de l'ancienneté des citoyens ayant contribué à créer des bases sur lesquelles nous vivons actuellement. Tant qu'il y aura des citoyens actifs dans le domaine du travail ou des retraités vivant en dessous du seuil de pauvreté, je refuserai catégoriquement ce genre d'initiative. Beaucoup le pensent mais peu osent le dire. Je vous avise donc que l'UDC refusera cette motion. »*

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 25 voix favorables, 3 oppositions et 5 abstentions, le Conseil général approuve la motion.**

9. Position CM et décision CG sur la motion FOR (S. Orha) « Aménagement de la place de la gare : remise à l'ordre du jour » (R. Matti et R. Morand)

Position du Conseil municipal : « Par sa motion déposée le 30 septembre 2015, Mme Sanda Orha, au nom du parti Forum Neuvevillois, demande au Conseil municipal de remettre à l'ordre du jour, dans les meilleurs délais, le projet d'aménagement de la place de la Gare. La motionnaire regrette que l'arrivée par la voie CFF soit si peu soignée et estime que l'accueil par la déchetterie et les bâtiments vétustes de la gare ne représente pas une belle carte de visite pour la localité. Elle relève que, selon le catalogue des investissements, le réaménagement de cette zone soit prévu après 2019. Ce délai lui paraît peu précis et surtout bien lointain alors que, selon la motionnaire, diverses études de faisabilité et des projets dorment dans les tiroirs depuis plusieurs années. Le Conseil municipal a pleinement conscience de la nécessité de réétudier et de planifier le réaménagement de certains espaces publics, notamment les places de la Gare et du Marché, points d'arrivée de nombreux visiteurs et des utilisateurs des transports en commun, notamment. Pour mémoire, la place de la Gare a été cédée à la Municipalité par les CFF au début des années 2000, dans le cadre d'un échange et d'une vente de terrains comprenant la place de la Gare (y compris les bâtiments), l'actuelle déchetterie et la parcelle no 1312 située à l'est de la poste. Le projet ayant remporté le concours d'architecture organisé en 1998/1999 a été définitivement abandonné par le Conseil général quelques années plus tard. Entre temps, le bâtiment du magasin AVEC a été construit par les CFF. De plus, les bâtiments de la gare et de l'ancien dépôt de marchandises figurent désormais au recensement architectural communal (approuvé en 2001) comme étant dignes de protection, respectivement de conservation. Les mesures particulières définies dans le plan directeur de la vieille ville approuvé en 2007 doivent également être prises en considération. A l'exception de l'extrémité est de la place sur laquelle la déchetterie a été aménagée, le reste du secteur (ancien domaine CFF) est actuellement sans affectation. Cela signifie qu'une modification de la réglementation fondamentale (plan de zones et règlement de construction), éventuellement l'élaboration d'un nouveau plan de quartier, devraient être réalisées. Pour une telle procédure, il faut compter entre dix-huit mois et deux ans (s'il n'y a pas d'opposition). Les demandes de crédit, l'élaboration d'un projet et son approbation, les procédures d'adjudication des travaux prendront, sans aucun doute, une paire d'années supplémentaires. Le futur aménagement de cet espace public est également étroitement lié à la problématique du stationnement et à l'éventuelle création d'un parking aux abords de la vieille ville ainsi qu'au projet de modification des régimes des circulations pour tout le secteur. Un nouvel aménagement devra tenir compte de tous ces paramètres raison pour laquelle, une éventuelle réalisation a été inscrite après 2020 au catalogue des investissements 2016-2020. La mise en zone 30 km/h et en zone de rencontre de l'ensemble des rues et places de la vieille ville est un premier pas. Le Conseil municipal confirme sa volonté de poursuivre le développement du centre de la localité incluant le réaménagement des places de la Gare et du Marché en accord avec les mesures et les priorités fixées par le plan directeur de la vieille ville. Le Conseil municipal propose à la motionnaire de transformer sa motion en postulat et au Conseil général d'accepter le postulat. »

M. R. Matti, maire : après discussion avec la motionnaire, il ressort que celle-ci est d'accord de transformer sa motion en postulat.

Mme S. Orha, FOR : cette proposition est acceptée. Néanmoins, nous avons reçu une information comme quoi les deux bâtiments de la gare vont rester tels quels. Peu importe l'aménagement qu'il y aura. Ils nécessitent une rénovation. Nous demandons de tenir compte de la nécessité de rénovation de ces deux bâtiments pour changer quand même quelque chose.

M. R. Matti, maire : si la Commune décide de modifier cette place de la Gare avec un projet concret, le canton sera d'accord de détruire ces deux bâtiments. Donc, ces deux immeubles ne vont pas forcément rester là.

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote : **par 28 voix sans opposition, le Conseil général accepte le postulat.**

10. Position CM et décision CG sur le postulat PS (D. Bloch) « Places de stationnement à La Neuveville » (R. Matti et R. Morand)

Position du Conseil municipal : « Par son postulat déposé le 30 septembre 2015, Mme Denise Bloch demande au Conseil municipal d'entreprendre une analyse de la situation des places de stationnement publiques et privées à l'échelon communal dans le sens d'un "plan directeur des places de stationnement" avant de décider d'une future affectation de la place de jeux des Prés-Guëtins (partie nord de la parcelle no 127) en parking public. Mme Denise Bloch estime que le stationnement constitue un des piliers de la politique de la mobilité et, à ce titre, qu'il doit faire l'objet d'une réflexion objective car il convient de déterminer si le problème est lié au nombre de places de stationnement ou à leur gestion. De l'avis du Conseil municipal, il convient de distinguer les différents secteurs de la localité. En effet, pour l'ensemble des zones d'habitation à l'exception de la vieille ville "élargie", les privés ont, conformément à l'ordonnance sur les constructions, construit le nombre de places de stationnement minimal fixé par la législation cantonale. Considérant que tous les projets de construction approuvés étaient conformes aux exigences en matière de place de stationnement (aucune dérogation octroyée), l'établissement d'un inventaire des places existantes et de leur utilisation semble disproportionné en termes de charge de travail et de coût. De plus, il n'est pas certain que l'autorité de police des constructions dispose de moyens légaux pour contraindre des propriétaires à modifier une situation existante et tolérée depuis plusieurs années. Pour le centre historique de la localité, la situation est évidemment plus compliquée. Les propriétaires n'ont, dans la majorité des cas, pas la possibilité de créer les places de stationnement pour des raisons évidentes de manque d'espace, mais également de réglementation et de protection du patrimoine. Cette situation a également des répercussions pour certaines rues périphériques à la vieille ville comme la rue Montagu et le chemin du Tirage. Depuis une dizaine d'années, les autorités et l'administration communales sont confrontées à cette problématique et se sont dotées de plusieurs outils permettant d'y faire face. Le plan directeur de la vieille ville (PDVV), approuvé en juin 2007, définit de manière précise et complète l'inventaire des places de stationnement privées et publiques existantes et les besoins réels, calculés sur la base du nombre de logements et de commerces situés dans le périmètre de la vieille ville. Il ressort de la fiche de mesures et du rapport technique accompagnant le PDVV que le déficit en places de stationnement est d'environ 220 unités. Il donne, en outre, des pistes quant aux emplacements possibles pour la création de places de stationnement publiques et privées. En 2007, un règlement sur les places de stationnement publiques a été adopté. Ce dernier règle non seulement le régime du stationnement public, mais également les places de stationnement privées. Le règlement a été adapté en 2009, 2010 et 2013 en fonction de besoins particuliers. Une analyse de la situation a donc déjà été réalisée et l'élément qui reste à clarifier est l'emplacement idéal pour la construction d'un parking ou de places de stationnement qui, idéalement, devraient permettre de régler la problématique du manque de places pour les habitants de la rue du Faubourg / route du Château qui actuellement "squattent" le chemin du Tirage et utilisent les places existantes au chemin du Signolet et au chemin des Prés-Guëtins. Un mandat a été attribué à un bureau d'ingénieurs pour réaliser une étude de faisabilité d'un parking aux abords de la vieille ville. Cette étude vise notamment les objectifs suivants : définir si la demande est suffisante pour lancer une telle procédure; définir le prix que les usagers sont prêts à payer pour disposer d'une place de stationnement dans un parking en location ou en propriété; définir l'emplacement le plus adéquat pour la création de places de stationnement; définir les pistes de financement possibles. Concernant l'affectation de la partie nord de la parcelle communale no 127 en parking, il convient de préciser qu'une demande de crédit avait été soumise au Conseil général en 2009 et que cette dernière avait été refusée. Le Conseil municipal propose au Conseil général d'accepter le postulat déposé par Mme Denise Bloch, au nom du Parti Socialiste neuvevillois, et de le classer comme étant réalisé. »

M. R. Matti, maire : n'a rien à ajouter.

Mme D. Bloch, PS : « Je remercie le Conseil municipal pour sa réponse détaillée. Je me permettrai toutefois quelques remarques. Le Conseil municipal me fait beaucoup d'honneur en m'attribuant l'idée que le stationnement constitue un des piliers de la politique de la mobilité. En réalité, il s'agit d'une notion qu'on retrouve dans plusieurs documents et sites sur le sujet, notamment dans le protocole d'établissement d'un plan directeur de stationnement élaboré par le canton de Genève à l'intention de ses communes. L'adaptation des infrastructures communales au principe de la mobilité douce, dans le respect de la sécurité des piétons et du développement durable, est devenue un objectif fédéral, cantonal et communal. D'ailleurs, l'acceptation de la demande de crédit d'un montant somme toute important pour une gestion de la circulation par l'aménagement de zones 30 km/h et d'une zone de rencontre, montre bien que le Conseil général adhère à l'idée. Le Conseil municipal déclare qu'une

analyse de la situation a déjà été réalisée, sans toutefois préciser quels critères ont été analysés à part l'octroi de permis de construire respectant le règlement y relatif et l'estimation associée au Plan Directeur de la Vieille Ville. J'ai pris note que la Municipalité ne dispose pas d'un recensement des places de parc privées existant sur le territoire communal et que la réalisation d'un tel inventaire serait disproportionnée en termes de charge de travail et de coûts. Je me demande dès lors, comment la Municipalité entend faire respecter l'article 34 du règlement communal sur les places de stationnement publiques, qui interdit le changement d'affectation des places de stationnement sans autorisation. Selon l'enquête fédérale "microrecensement mobilité et transports" le nombre de personnes vivant sans posséder de voiture est à la hausse et si 71 % des 18-24 ans étaient titulaires d'un permis de conduire en 1994, ils n'étaient plus que 59 % en 2010. On peut donc en déduire que, même si la demande est suffisante pour créer des places de parc aujourd'hui, le besoin et par conséquent la rentabilité d'un tel projet n'est pas forcément démontrée à moyen terme. Une analyse de la situation actuelle et l'optimisation de l'utilisation des infrastructures publiques et privées existantes prend tout son sens au vu de la tendance observée. Je demande donc au Conseil général d'accepter le postulat "Places de stationnement à La Neuveville" et de refuser son classement. »

La parole n'étant plus requise, le président passe au vote :

- **le postulat est approuvé par 24 voix favorables sans opposition,**
- **le classement du postulat est refusé par 13 voix contre 12 et 8 absentions.**

11. Nomination du président ou de la présidente, du vice-président ou de la vice-présidente et des scrutateurs ou des scrutatrices du Conseil général pour 2016

Mme D. Bloch, PS : le parti socialiste propose M. Christophe Schori comme président.

M. C. Jau, FOR : le parti Forum propose M. Jean-Pierre Latscha à la vice-présidence.

M. S. Bürki, UDC : le parti UDC propose M. Nicolas Marti comme scrutateur.

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose M. Michel Burdet comme scrutateur.

A l'unanimité, le Conseil général nomme ces quatre personnes comme faisant partie du bureau du Législatif communal pour l'année 2016.

12. Interventions parlementaires et développements

Il est donné lecture des interventions déposées ce soir, dont les titres figurent ci-après. Elles font partie intégrante du procès-verbal.

- Motion PLR (R. Bourquin) « Rapport de gestion : informations complémentaires utiles »
- Motion FOR (T. Michel) « Mise à disposition du matériel d'information dans les deux langues cantonales pour les scrutins cantonaux et nationaux »
- Motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Communication périodique à l'intention de la population »

Développements :

- **Motion PLR (R. Bourquin) « Rapport de gestion : informations complémentaires utiles »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Motion FOR (T. Michel) « Mise à disposition du matériel d'information dans les deux langues cantonales pour les scrutins cantonaux et nationaux »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

- **Motion FOR (C. Frioud Auchlin) « Communication périodique à l'intention de la population »**

Le développement est contenu dans le texte de la motion.

13. Questions simples et traitement

M. A. Binggeli, PLR : *« Avec le passage au tout numérique, un certain nombre de chaînes de télévision sont passées en haute définition (HD). La bande passante à disposition a été élargie avec l'abandon des chaînes analogiques et donne ainsi l'occasion d'augmenter le nombre de chaînes ou d'améliorer la qualité des chaînes déjà diffusées. Dans les conditions actuelles, j'aimerais savoir pourquoi les chaînes germanophones privées les plus regardées par les germanophones de la Commune (la plus grande communauté linguistique après le français), dont je peux citer RTL, SAT1, PRO7, ne sont pas encore passées en HD. Est-ce qu'il est prévu de le faire dans un bref délai et si non, est-ce que cette demande pourrait être prise en compte pour le bouquet de base ? »*

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : c'est une décision politique d'avoir choisi Vidéo 2000 et UPC Cablecom. L'offre que nous diffusons actuellement est celle de la Romandie. Elle favorise la migration en haute définition des chaînes francophones. Comme la bande passante était occupée par l'analogique, il n'y avait pas assez de place pour les diffuser en allemand. Maintenant que l'analogique est tombé, il sera possible à l'avenir d'intégrer le bouquet alémanique de Cablecom.

M. C. Nicolet, FOR : *« Forum Neuvevillois soutient et salue l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments municipaux. Néanmoins, l'orientation de ceux situés sur le toit nord-est du bâtiment du vignoble suscite quelques questions et Forum Neuvevillois aimerait quelques explications sur le choix qui a été fait de l'orientation de ces panneaux et l'influence de ce choix sur le rendement attendu de cette installation ».*

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : une étude a été faite par des spécialistes. Pour les 50 m2 prévus, il n'a pas été possible de tout mettre au sud. C'est pour cette raison qu'il en a été posé au nord-est avec un rendement légèrement inférieur.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : *« Lors de la séance du Conseil général du 29 mars 2014, Forum Neuvevillois s'inquiétait des conditions de stockage des objets d'une grande valeur historique pour notre cité. Peut-on aujourd'hui nous assurer que les garanties demandées ont été respectées et que la préservation de l'ensemble de ces biens est assurée ? »*

M. R. Matti, maire : la réponse est clairement oui.

M. J.-P. Latscha, FOR : *« Depuis la réouverture du restaurant sis Grand-Rue 6, ses nouveaux tenanciers ont placé, côté nord de ladite rue, plusieurs bacs contenant de la végétation. Cette "installation" déposée sur le domaine public ne permet plus un cheminement correct dans cette rue. Cette situation est inacceptable car elle oblige les piétons, les personnes à mobilité réduite (personnes âgées avec déambulateur ou invalides en chaise roulante), parents avec enfants dans une poussette, de se déplacer, en faisant un détour, sur la Grand-Rue, au milieu de la circulation et ce, à leurs risques et périls. Que pense faire le Conseil municipal pour remédier à cette situation ? ».*

M. R. Matti, maire : le Conseil municipal va obéir au canton qui a décidé d'installer la zone 20 km/h dans ce secteur avec la condition de fermer le côté ouest de la rue du Marché. La nouvelle restauratrice a aménagé l'accès avec des plantations.

14. Communications

Mme V. Stoepfer, conseillère municipale : *« Pour donner suite à votre acceptation du crédit-cadre 2014 – 2016, voté pour l'électricité, et suite à la demande de quelques conseillers généraux, je vous informe de la situation au 31 octobre 2015. Concernant l'électricité, la station transformatrice des Collonges accuse une dépense actuelle de CHF 56'100.- sur le crédit-cadre octroyé de CHF 96'000.-. Il y a encore quelques petits travaux à réaliser. Le crédit est tenu. Pour la station transformatrice des Vergers, le crédit-cadre est de CHF 192'000.-. Le crédit a été bouclé à CHF 100'315.-, d'où une économie de CHF 89'685.-. Le projet a pu être simplifié, le transformateur a pu être rénové et il n'a pas été nécessaire de déplacer la distribution basse-tension. Pour l'alimentation de l'armoire de distribution 4,09 (nord de la Coop), le crédit-cadre est de CHF 121'000.-. A ce jour, nous attendons encore l'octroi d'un permis de construire d'un immeuble situé à côté de l'école. Pour le distributeur d'énergie pour les manifestations publiques, le crédit-cadre de CHF 37'000.- a été bouclé à CHF 20'147.-, d'où une économie de CHF 16'853.-. Il a été possible de modifier l'endroit prévu et de se fixer sur un tronçon*

existant. Enfin, le crédit-cadre de CHF 76'116.-, concernant l'éclairage public, accuse une dépense à ce jour de CHF 19'046.-. Dans le domaine du télé-réseau, l'assainissement des éléments actifs du réseau permettant une plus grande rapidité dans toute la localité est en cours. Le crédit-cadre est de CHF 119'038.-. Actuellement, CHF 72'289.- ont été dépensés et les 60 % des travaux ont été exécutés. Suite à l'abandon de la station de tête, un crédit-cadre de CHF 15'000.- a été octroyé pour les convertisseurs de signaux. Il a été bouclé à CHF 21'879.-. Nous allons proposer du débit de 1 Gb par seconde, écrasant ainsi toute concurrence. Pour ce faire, il nous faut un réseau qui fonctionne à 1 GHz. La hausse de CHF 6'879.- sur cette rubrique a été due à une demande plus élevée que ce qui avait été prévu au budget. Enfin, le crédit-cadre de CHF 12'425.- pour l'assainissement des éléments passifs (armoires secteur est) a été bouclé à CHF 10'522.-. Nous constatons que les assainissements des armoires ont impliqué une nette diminution du nombre de pannes. Concernant l'immeuble des électriciens situé au chemin du Vignoble 21, il est sous la responsabilité du conseiller municipal responsable des bâtiments. Toutefois, comme cela concerne les électriciens, Mme Stoeper se permet d'informer de la situation. Le crédit-cadre de CHF 200'402.- concernant l'assainissement est actuellement dépensé à raison de CHF 136'008.-. La pompe à chaleur est installée ainsi que les panneaux photovoltaïques de 50 m2 sur le toit. Le bâtiment sera équipé en électricité led à 100 %. Il reste des travaux intérieurs qui sont en cours et dont la fin est prévue au printemps 2016. Une levure spécifique avec une journée portes ouvertes sera organisée. Un rapport final sur ces objets vous sera présenté ultérieurement. Dans l'ensemble, Mme Stoeper est très satisfaite car les budgets sont respectés, voire certains à la baisse, et que la programmation des travaux suit son cours. Elle tient à remercier, à cette occasion, toute son équipe qui fait un excellent travail. »

M. R. Morand, conseiller municipal : la Confédération a décidé de taxer CHF 9.- par habitant dès le 1^{er} juin 2016 pour assumer le traitement des micropolluants dans les eaux usées, tels les médicaments.

M. R. Matti, maire : au nom du Conseil municipal, il souhaite à tout le monde un joyeux Noël, une bonne année et un bon appétit pour le souper de ce soir.

M. J.-P. Verdon, président, UDC : « C'est avec plaisir que je termine ce soir la tâche que vous m'avez confiée, chers conseillers généraux, il y a un an déjà. Cette année législative n'a pas été particulièrement mouvementée, elle fut même, à mon sens, très routinière. Je tiens à exprimer ma gratitude à chacun pour son action et pour son engagement, visibles ou non, au sein des commissions et du plénum du législatif. Merci pour votre participation et vos interventions qui représentent le sentiment et les souhaits de la population neuvevilloise. Vous avez animé le débat parlementaire durant l'année 2015, sans bémol majeur, sans incident et chacun a été constructif dans ses interventions. Au nom de toute La Neuveville, je vous adresse ma gratitude et vous félicite pour votre active contribution. S'occuper de la chose publique est une noble tâche, délicate et souvent ingrate. Dans une démocratie aussi remarquable que la nôtre, il convient à chacun de rester modeste, en apportant sa pierre à l'édifice, avec tact et persévérance : les projets avancent rarement au rythme que l'on souhaiterait ou auquel l'on aspirerait, surtout lorsque l'on est fraîchement élu. Je veux aussi remercier les membres du bureau du Conseil général qui m'ont judicieusement conseillé et soutenu. Vos remarques ont toujours été avisées. Enfin, j'adresse mes remerciements au Conseil municipal et à l'administration entière qui préparent avec soin des dossiers souvent complexes et ardues. M. le maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux, vous nous facilitez la tâche et la prise de décision par la remise de documents de qualité : recevez notre gratitude. Laissez-moi encore exprimer une opinion personnelle par rapport à notre fonctionnement : "Un législatif tel que le nôtre devrait avoir plus de compétences. Alors que nous sommes 35 conseillers généraux à siéger, je trouverais opportun que l'on puisse voter des crédits plus substantiels qu'un montant plafonné à CHF 700'000.-. Deux millions de compétence financière ne seraient pas exagérés, en comparaison avec d'autres communes environnantes, d'autant que le peuple pourrait toujours par voie de référendum s'opposer à une décision à laquelle il n'adhérerait pas. La démocratie ne serait pas écorchée pour autant. Voilà pour une pensée toute personnelle". Il me reste à souhaiter à chacun de joyeuses fêtes de fin d'année et mes meilleurs vœux de santé, bonheur et de succès pour 2016. »

La séance est levée à 21h50.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président Le chancelier

J.-P. Verdon

V. Carbone

14/CG/02.12.2015



Conseil général du 2 décembre 2015

Motion

Rapport de gestion : Informations complémentaires utiles

Résumé d'introduction de la motion

Lors de la présentation du rapport de gestion de notre commune, le nombre de postes de travail dans l'administration communale doit être complété.

Développement de la motion

Il est demandé au Conseil municipal de compléter le tableau sous chapitre « Administration » du rapport de gestion par les informations relatives à l'équivalent de postes à plein temps (EPT) ainsi que par la mention des collaborations intercommunales pour lesquelles des répartitions de postes sont effectuées.

La Neuveville, le 2 décembre 2015

Ralph Bourquin, membre du Conseil Général

Municipalité de La Neuveville									
Reçu		30 NOV. 2015							
Transmis à									
ADM	ECO	EQU	GTE	INS	LOI	SEC	SOC		
AVS	CAJ	PH	CI						





Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 NOV. 2015					
Transmis à							
ADM	ECO	EDU	UTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PII	CM				

Séance du Conseil général du 2 décembre 2015

MOTION: Mise à disposition du matériel d'information dans les deux langues cantonales pour les scrutins cantonaux et nationaux

Lors des élections fédérales du 18 octobre 2015, les électeurs germanophones neuvillois ont reçu la totalité du matériel d'information en français. Dans notre canton bilingue, il doit être possible de mettre à disposition à nos électeurs ce matériel dans leur langue première. Ainsi, Forum demande à la municipalité neuvilloise d'entreprendre le nécessaire pour assurer la mise à disposition du matériel d'information en allemand à la minorité germanophone de la commune.

Développement

Dans l'enveloppe envoyée lors des élections fédérales du 18 octobre 2015, les électeurs ont pu trouver non seulement les bulletins de vote rédigés dans les deux langues cantonales en version bilingue, mais aussi une brochure présentant brièvement chaque parti, ainsi qu'un grand tas de prospectus publicitaires. Tout ce matériel d'accompagnement, y inclu la brochure officielle, était rédigé en français et ceci, selon les renseignements des responsables municipaux, sans exception dans toute la commune. Ainsi, de nombreux électeurs germanophones, parfois monolingues, se voyaient confrontés à la situation peu démocratique les privant de se renseigner de la même manière que leur compatriotes francophones sur les partis et les candidats pour lesquels ils allaient voter.

Selon une réponse écrite de la préfecture de Courtelary, datée du 18 novembre 2015, le district mettait bien à disposition le « matériel officiel » dans les deux langues, et les communes concernées en étaient informées « par lettre datée du 14 août 2015 ». Le district avait ainsi délégué aux « communes qui souhaitent obtenir ce matériel en allemand » d'en « faire la demande auprès de la préfecture ». Demande qui n'a pas été faite par La Neuveville. Dans la lettre de la préfecture, il n'est pas explicitement question des prospectus. Nous partons du principe que ceux-ci ne comptent pas parmi le « matériel officiel » et qu'il n'était donc pas possible d'en obtenir dans les deux langues cantonales auprès de la préfecture de Courtelary, contrairement à ce qui était apparemment le cas dans le district bilingue de Biel/Bienne et dont a dû profiter entre autre la commune de Gléresse pour en servir ses électeurs francophones. Nous retenons donc que le district de Courtelary a proposé à ses communes de leur mettre à disposition le « matériel officiel » dans les deux langues, mais qu'il ne semble pas avoir été disposé, contrairement à d'autres districts, à faire envoyer la totalité du contenu de l'enveloppe électorale dans la langue officielle souhaitée.

Dans ce contexte et pour éviter qu'un tel incident peu démocratique se reproduise, Forum demande à la municipalité neuvilloise d'assurer que tous les documents de vote ou électoraux officiels disponibles en deux langues à la préfecture soient mis à disposition en français et en allemand à la population neuvilloise de manière la plus accessible possible. De plus, qu'elle s'engage par voie politique afin que la totalité du contenu de l'enveloppe envoyée pour chaque scrutin cantonal ou national soit rédigée dans l'une des langues officielles du canton que l'électeur a indiqué comme étant sa langue première, afin que ce matériel d'information préparant à un scrutin puisse être lu et compris par l'ensemble de la population neuvilloise.

Pour Forum Neuvillois
Tamara Michel

2.12.2015



Municipalité de La Neuveville							
Reçu		30 NOV. 2015					
Transmis à							
ADM	ECO	EQU	UTE	INS	LOI	SEC	SOC
AVS	CAJ	PH	CM	X			

Séance du Conseil général du 03 décembre 2015

MOTION

COMMUNICATION PERIODIQUE A L'INTENTION DE LA POPULATION

Résumé

Forum Neuvevillois demande au Conseil Municipal de mettre en place un moyen d'information régulier à l'attention de la population par le biais d'articles périodiques publiés dans le Courrier de la Neuveville et sur le site internet de la commune.

Développement

Divers chantiers apparaissent ici ou là, initiés par la commune, le canton, ou par une entreprise telle Swisscom. La population se pose bien des questions sur l'origine de ces travaux, leurs buts et surtout leur durée. Une information par le biais de notre journal local et du site internet de la commune, permettrait à chacun d'être informé sur ces diverses interventions.

Pour Forum Neuvevillois
Catherine Frioud Auchlin